



## PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 14 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 14 avril le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Jean Paul HYVERNAT, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** Le 4 avril 2025.

**Présents :** Monsieur Jean Paul HYVERNAT Maire.

Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Madame Françoise RICARD, Monsieur Stéphane MUZET, Madame Muriel SOLERTI, Adjoint au Maire, Messieurs, Franck CAILLON, Sébastien FAYARD, Thibault LUTUN, Raphaël, TREILLARD, Mesdames Geneviève BETTWY, Véronique BOSSE PLATIERE, Emmanuelle VENET, Geneviève MORIER, Bernadette VILLARD Conseillers Municipaux.

**Absents excusés :**

M. Thierry SAINT-CYR, Conseiller Municipal pouvoir donné à Mickaël CHALLANCIN

**Secrétaire de séance :**

Geneviève BETTWY, élue à l'unanimité

**Constatant l'existence d'un quorum, M. le Maire ouvre la séance à 18h00**

### APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 10-02-2025

Le Procès-Verbal du 10 février 2025 a été approuvé à l'unanimité.

### INFORMATIONS

**Pas d'informations**

### DÉCISION

**Pas de décisions**

### DÉLIBÉRATIONS

#### **2025-05 Approbation du Compte de Gestion 2024 – Budget Communal (M57)**

Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Adjoint au Maire chargé des finances présente aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion établi par le trésorier du SGC de Villefranche sur Saône qui retrace l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024 dont les éléments doivent être identiques à ceux figurant au compte administratif. Le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif 2024 de la Commune.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte de gestion 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2025-06 Approbation du Compte Administratif 2022 – Budget Communal (M57)**

Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Adjoint au Maire chargé des finances présente aux membres du Conseil Municipal le compte administratif 2024 qui retrace l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2024

II – PRESENTATION GENERALE				II	
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET				A	
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	723 918,22	G	903 377,57
	Section d'investissement	B	141 752,49	H	37 815,31
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	892 654,50
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	138 372,57
		=		=	
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)		=A+B+C+D	865 670,71	=G+H+I+J	1 972 219,95
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	90 711,30	L	28 981,03
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	90 711,30	=K+L	28 981,03
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	=A+C+E	723 918,22	=G+I+K	1 796 032,07
	Section d'investissement	=B+D+F	232 463,79	=H+J+L	205 168,91
	TOTAL CUMULE	=A+B+C+D+E+F	956 382,01	=G+H+I+J+K+L	2 001 200,98

Monsieur Jean Paul HYVERNAT, Maire, s'étant retiré.

Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Adjoint au Maire chargé des finances propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2024.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2025-07 Affectation du résultat de l'exercice 2024 – budget Communal (M57)**

Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Adjoint au Maire chargé des finances précise que le compte administratif 2024 du Budget Communal, conforme au Compte de Gestion du receveur, Comptable de la Collectivité, présente les résultats suivants :

<b>Section de fonctionnement</b> : Résultat de clôture	1 072 113,55€
<b>Section d'investissement</b> : Résultat de clôture	34 435.39€

Monsieur le Maire propose aux membres de Conseil Municipal d'affecter les résultats, comme indiqués dans le tableau ci-dessous :

<b>Investissement 001</b>	34 435.39€
<b>Investissement 1068</b>	27 294.88€
<b>Fonctionnement 002</b>	1 044 818.67€

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2025-08 Vote des taux d'imposition directe locale pour 2025**

Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Adjoint au Maire chargé des finances présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2025.

Taxes 2024	Taux 2025
Taxe Foncière sur Propriétés Bâties	25,18%
Taxe Foncière sur Propriétés Non Bâties	18,5 %
Taxe d'habitation	14.07%

**Adopté à l'unanimité.**

## **2025-09 Vote du Budget Primitif 2025 – Commune (M57)**

Monsieur Mickaël CHALLANCIN, Adjoint au Maire chargé des finances a fait une présentation synthétique du BP 2025.

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>1 958 989.11 euros</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 958 989.11 euros</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
<b>Dépenses</b>	<b>1 475 836.49 euros</b>
<b>Recettes</b>	<b>1 475 836.49 euros</b>

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2025 de la Commune de Lachassagne.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2025-10 Délibération pour l'adhésion à la convention de participation pour le risque santé et prévoyance et mandat au cdg69 pour mener la procédure.**

Monsieur le Maire expose que la participation à la mutuelle santé des agents devient obligatoire à compter du 01/01/2026. Concernant l'adhésion au contrat prévoyance voter lors du dernier conseil municipal, précise que le contrat prendra fin au 31/12/2025. Afin de bénéficier de l'effet de la mutualisation, il convient de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au cdg69.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2025-11 Délibération autorisant Monsieur le Maire à signer la convention « Service d'Accompagnement pour la Transition Écologique » avec la CCBPD**

Madame SOLERTI adjointe en charge du développement durable expose la mise en place d'une convention concernant le « Service d'Accompagnement pour la Transition Écologique » relatives aux outils mis en place par la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées pour accompagner les communes dans leurs démarches d'optimisation des consommations énergétiques de leurs bâtiments et de développement des énergies renouvelables.

La consommation d'énergie dans les bâtiments publics représente un enjeu environnemental, réglementaire et financier majeur pour les communes, qui les poussent à engager des démarches de sobriété énergétique, ainsi que des projets de rénovation et de développer les énergies renouvelables. Ces actions exigent de nombreuses interventions et initiatives, nécessitant des compétences techniques nouvelles et en constante évolution. Pour assurer la réussite de ces projets, les communes ont besoin d'outils techniques et financiers ainsi qu'un accompagnement par des professionnels compétents.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer la convention avec la CCBPD.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2025-12 Demande de subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police 2025.**

Monsieur le Maire expose que le Département doit procéder à la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux Communes de moins de 10 000 habitants. La Commune de Lachassagne est éligible à ce financement notamment pour la création de chicanes de l'installation de panneaux signalétiques et du marquage au sol dans certains secteurs de la Commune. Il est demandé aux membres de l'Assemblée d'acter le projet ainsi que son plan de financement et d'autoriser M. le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Département.

**Adopté à l'unanimité.**

### **2025-13 Délibération pour actualisation du tableau des effectifs.**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réactualiser la liste des emplois permanents et non-permanents. Le recensement de la population 2025 étant terminé, il convient de supprimer les postes d'agents recenseurs et du fait de la proposition de l'avancement de grade d'un agent.

**Adopté à l'unanimité.**

## **VI/ QUESTIONS DIVERSES**

**Planning mariages.**

**Urbanisme.**  
**Urbanisme PC :**  
**Pas de PC**

**Urbanisme DP :**

**DP 0691062500004** : M. LAUBEPIN 301 rue du Château – remplacement de tuiles.

**DP 0691062500005** : Mme BONNARD 525 route de la bourlatière – remplacement tuiles, création d'une fenêtre.

**DP 0691062500006** : M. SYDOROWIZC 949, route de la colline – Construction d'une piscine.

**DP 0691062500007** : M. GAGET CAILLOT 90 chemin des grizmottes- Installation photovoltaïque.

**DP 0691062500008** : AG SOLAIRE pour M. TRIC 743 F route des crêtes – Installation photovoltaïque.

**DP 0691062500009** : Mme ROSTAGNAT Marie-Noelle 477, rue du Château – Remplacement de fenêtres.

→ Date du prochain Conseil : **mi-juin.**

**RAPPEL**

En application des articles R 421-1 et suivants du Code de la Justice Administrative, les personnes qui s'estiment fondées à contester le présent acte administratif, disposent, pour en demander l'annulation, d'un délai de deux (2) mois à compter de sa date de notification :

- soit par recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Lachassagne
- soit par recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon, situé 184 rue Duguesclin à LYON (69003)

L'absence d'une réponse au recours gracieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la date du dépôt du recours, vaut décision implicite de rejet.

Ces délais de recours ne font pas obstacle à l'exécution de l'acte.

**Fin de séance à 19h20**

**Fait à Lachassagne, le 22 avril 2025**

**Jean Paul HYVERNAT**  
**Maire de Lachassagne**

